

2019 DPE 32 Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La « Coordination Eau Ile-de-France » est une association à caractère pédagogique et social créée en 2008. Elle a vocation à promouvoir en Ile-de-France et sur tout le territoire français une gestion démocratique, soutenable et équitable de l'eau, en lien étroit avec les usagers et leurs associations, dans le respect de la préservation de la ressource et de l'environnement. Son objet social couvre également tous les aspects de gestion des diverses ressources hydriques profondes ou de surfaces, ainsi qu'à leurs espaces naturels.

Ses missions consistent à soutenir toutes les recherches et initiatives dans ce domaine, à mettre en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation, à élaborer des rapports et réaliser des missions d'études sur tous les sujets scientifiques, techniques, économiques ou administratifs intéressant la problématique de l'eau, à réaliser des enquêtes et conduire des actions de formation.

Pour mener à bien ses travaux, l'association s'appuie sur un réseau composé de citoyens, d'utilisateurs, de consommateurs, d'associations, de scientifiques et de tous les acteurs intéressés par la gestion de l'eau en tant que bien commun. Elle peut également recourir à toutes formes de collaboration avec des organismes intéressés par la promotion d'une culture et d'une politique publique de l'eau.

L'association axe sa démarche pédagogique sur la sensibilisation à la question de l'eau, aux gestes écologiques et économiques, sur la modification des comportements et des idées reçues par rapport à l'eau du robinet, tout en faisant connaître le rôle et la place de l'eau bien commun dans sa propre vie, et dans la vie de la cité et du territoire.

En 2019, la Coordination Eau Ile-de-France porte quatre nouvelles actions pédagogiques, dans divers quartiers populaires parisiens :

- « Université Populaire de l'Eau Bien Commun (UPEBC) », qui a pour but de sensibiliser différents publics (associatif, habitants, élus) à une nouvelle culture de l'eau au travers de différents enjeux dessinant la notion de l'eau, bien commun. Le projet comprend des conférences où interviennent des experts universitaires ou du monde associatif suivies d'un débat avec le public. Ces initiatives se dérouleront à la Résidence de l'eau du 10^{ème}, à la maison des associations et de la vie citoyenne du 12^{ème} et au Pavillon de l'eau ;

- « L'eau, pour découvrir, apprendre et échanger » dont les bénéficiaires sont les habitants du Quartier de la Fontaine au Roi dans le 11^{ème} arrondissement : le projet propose des ateliers et activités autour de l'eau, abordant principalement les éco-gestes, la réduction de la consommation d'eau, la pollution, et des informations sur la facturation de l'eau ;

- « Écolo c'est économe », dont les bénéficiaires sont les habitants des 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Il s'agit d'ateliers participatifs de fabrication de produits cosmétiques et ménagers, après une introduction sur les enjeux environnementaux ;
- « Université Bleue » dont les bénéficiaires sont les habitants et les universitaires des 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, et 17^{ème} arrondissements. L'objectif est de modifier les comportements et idées reçus afin de proscrire la vente d'eau en bouteille et leur distribution dans les universités parisiennes.

Ces projets, prévus sur l'ensemble de l'année 2019 et menés par 1 à 2 salariés, 2 volontaires en service civique et des bénévoles de l'association, représentent :

- 12.850 euros, pour « Université de l'eau, Bien Commun (UPEBC) »,
- 9.200 euros, pour « L'eau, pour découvrir, apprendre et échanger »,
- 28.500 euros, pour « Écolo, c'est économe »,
- 25.015 euros, pour « Université Bleue ».

Il est proposé que la Ville de Paris accorde à l'association une subvention d'un montant de 17.000 euros pour ces quatre projets (respectivement pour chacun d'eux : 6.000€, 2.000€, 4.000€ et 5.000€).

La subvention pour ces quatre projets, d'un montant total de 17.000 euros, sera imputée en section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris sur l'exercice 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer

La Maire de Paris